



**SYNDICAT MIXTE POUR LA CRÉATION, L' AMÉNAGEMENT ET LA GESTION
2023-20 DE L' AÉRODROME BRIVE SOUILLAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois et le 19 décembre à 17 h 00, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 12 décembre 2023.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Conseillers communautaires : M. François PATIER - M. Yves GARY - M. Christian PRADAYROL - M. Jean-Paul FRONTY - M. Philippe VIDAU - M. Henri SOULIER - M. Jean-Louis LASCAUX - M. Julien BOUNIE - Mme Alexandra DOUSSAUD

Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale BOISSIERAS

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseiller régional : M. Valéry ELOPHE

C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise CAYRE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric SOULIER

Conseil Départemental de la Corrèze : Président : M. Pascal COSTE - Vice-Président : M. Francis COMBY - Conseillère départementale : Mme Frédérique MEUNIER

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe NAUCHE - Conseillers régionaux : M. Pascal CAVITTE - Mme Anabelle REYDY

C.C.I. du Lot : Président : M. Jean HUGON

Ville de Terrasson : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : M. Jean-Jacques DELPECH représentant M. Francis COMBY

Conseil Départemental du Lot : Conseiller départemental : M. Régis VILLEPONTOUX représentant M. Frédéric GINESTE

C.C.I. du Lot : Membre : M. Bernard JAUZAC représentant M. Jean HUGON

Communauté de Communes CAUVALDOR : Conseiller communautaire : M. Habib FENNI

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Alexandra DOUSSAUD pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Commission de Délégation de Services Publics Locaux (CCSPL) : désignation des membres

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20231219-2023-20-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Suite à cette élection, il convient de procéder au renouvellement du poste vacant :

- en élisant à la représentation proportionnelle un membre titulaire.

Vu la candidature déclarée au poste de membre titulaire de la CCSPL, de :

- Monsieur Christophe PROENÇA

Au vu du résultat du scrutin, est désigné dans sa fonction de membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac :

- Monsieur Christophe PROENÇA

Par ailleurs, il est proposé de nommer suite à un changement au sein de l'association pour l'intégrité du Causse de Nespouls et de l'aéroclub de Brive :

- Dominique FRESLON : «Intégrité du Causse de Nespouls »
- Axel SOUBRIER : « Aéroclub de Brive »

en qualité de représentants d'associations locales.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est donc représentée par :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe NAUCHE	Jean-Jacques DELPECH
Francis COMBY	M. Frédéric GINESTE
Christian PRADAYROL	Roger LAROUQUIE
Henri SOULIER	Jean HUGON
Christophe PROENÇA	Françoise CAYRE

et

- Maurice MARRE : «UFC QUE CHOISIR CORREZE»
- Dominique FRESLON : «Intégrité du Causse de Nespouls »
- Axel SOUBRIER : « Aéroclub de Brive »

en qualité de représentants d'associations locales.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 16

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Accusé de réception en préfecture
019251903175-20231219-2023-20-DE
Date de télétransmission : 29/12/2023
Date de réception préfecture : 29/12/2023

Votes : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président



Julien BOUNIE